



# **PROCÉDURES DE SÉLECTION CHAMPIONNATS CANADIENS OUVERTS**

**JUVÉNILES (U16) ET CADETS (U18)**

**SAISON 2025-2026**

## **1. ÉLIGIBILITÉ**

- **U16 (juvéniles)** : Athlètes nés en 2011 ou 2012\*, ceinture verte et plus.
- **U18 (cadets)** : Athlètes nés en 2009, 2010 ou 2011\*, ceinture verte et plus.

Un classement distinct est établi pour :

- U16 et U18
- Filles et garçons

Un athlète identifié athlète précoce sera éligible pour les catégories U16 ou U18, conformément à la procédure d'identification exceptionnelle décrite à la section 5.

### **Critères additionnels :**

- Être citoyen canadien ou résident permanent.
- Exception : les athlètes U16 et U18 ayant **au moins 2 saisons d'adhésion à Judo Canada** ou un **statut d'immigrant reconnu par la FIJ**.
- La responsabilité revient à l'athlète et son club de s'assurer que l'athlète répond aux critères mentionnés plus haut (résidence, citoyenneté, etc.). Une preuve de statut pourra être demandée par Judo Québec ou Judo Canada.

## **2. ACTIVITÉS DE CLASSEMENT**

Les compétitions U16 et U18 qui attribuent des points pour la saison 2025-2026 sont :

### **2.1 Compétitions U16 (juvéniles) :**

- Championnat canadien ouvert U16 2025
- Omnium du Québec
- Championnat provincial (**obligatoire pour la sélection**)
- Deux (2) meilleurs résultats des 4 tournois identifiés «Développement» :
  - Coupe Louis Page
  - Développement Repentigny
  - Coupe Gadbois
  - Coupe Daniel-Hardy

### **2.2 Compétitions U18 (cadets) :**

- Championnat canadien ouvert U18 2025
- Omnium du Québec
- Championnat provincial (**obligatoire pour la sélection**)
- Deux (2) meilleurs résultats des 4 tournois identifiés «Développement» :
  - Coupe Louis Page
  - Développement Repentigny
  - Coupe Gadbois
  - Coupe Daniel-Hardy

### 3. ATTRIBUTION DES POINTS

#### 3.1 Championnats canadiens et provinciaux, Omnium du Québec

Nb. de combattants	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>
1	0				
2	400				
3 – 4	400	325			
5 à 8	400	325	250		
9 à 16	400	325	250	150	
17 et plus	400	325	250	150	100

#### 3.2 Tournois développement

Nb. de combattants	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>
1	0				
2	200				
3 – 4	200	162.5			
5 à 8	200	162.5	125		
9 à 16	200	162.5	125	75	
17 et plus	200	162.5	125	75	50

#### 3.3 Règles générales

- Les points sont cumulatifs et déterminent le classement final.
- Seuls les **2 meilleurs résultats** aux tournois identifiés «Développement» de chacun des compétiteurs seront conservés pour le classement final.
- Obligation de combattre dans la catégorie de poids visée pour la sélection pour les Championnats canadiens lors du Championnat provincial.
- Points du Championnat canadien ouverts 2025 :
  - 100% des points si même catégories de poids et division d'âge.
  - 50% des points si changement de catégories de poids (pour les U16, diminution possible une seule fois dans l'année)
  - 0% si changement de division d'âge.

### 4. CAS DE SÉLECTION

- Athlètes **brevetés** par Sports Canada : Sélection automatique\*.
- **Champions canadiens** U16 et U18 (2025) : Sélection automatique s'ils demeurent dans la même catégorie de poids et à la condition de participer au Championnat provincial 2026.
- **Autres sélections** : sélection selon les quotas fixés par Judo Québec :
  - 5 athlètes par catégorie ( $\leq 24$  participants au Championnat provincial)
  - 7 athlètes par catégorie ( $> 24$  participants au Championnat provincial)

\*Un athlète breveté par Sport Canada qui désire combattre lors du Championnat canadien ouvert U18 dans une autre catégorie de poids que celle dans laquelle il a obtenu son brevet doit aviser par courriel, Jessika Therrien ([jtherrien@judo-quebec.qc.ca](mailto:jtherrien@judo-quebec.qc.ca)) au plus tard **à la date limite d'inscription régulière aux Championnats canadiens.**

## 5. CAMPS D'ENTRAÎNEMENT

- **OBLIGATOIRE** : Camp d'entraînement préparatoire aux Championnats canadiens les 25-26 avril 2025 (Montréal et Beauport)
- Participation requise aux **trois (3) entraînements** pour confirmer la participation.
- Sanction (à venir)

## 6. CAS D'EXEMPTION

- Athlètes brevetés, exemption complète (sélection et camp).
- Athlète d'âge U16 sera sélectionné pour les Championnats canadiens U16, s'il a participé au Championnat provincial U16 ET qu'il est sélectionné en U18 en fonction du quotas fixés par Judo Québec.

## 7. CHANGEMENT DE CATÉGORIE DE POIDS

- **U16** : Aucune perte de points, à l'exceptions des Championnats canadiens U16 2025 (50% une seule fois dans la saison).
- **U18** : Perte de 50% des points pour tout changement survenant à la Coupe Gadbois ou lors des tournois suivants.

## 8. TOURNOIS INTERNATIONAUX

- Athlète sélectionné par Judo Québec/Canada pour un tournoi ou un camp de niveau international qui entre en conflit avec l'Omnium ou le Championnat provincial (date de combat ou dernier jour de camp est sept (7) jours avant ou après), obtient les points équivalents à son rang au classement provincial par rapport à la position réelle obtenue par l'athlète québécois qui termine à ce rang.
  - Exemple : L'athlète est 2<sup>e</sup> au classement provincial U18-73kg. Le 2<sup>e</sup> québécois termine en 5<sup>e</sup> position lors du tournoi. L'athlète recevra les points de 5<sup>e</sup> position si la catégorie regroupe 9 athlètes ou plus, donc 150 points).
- L'athlète sélectionné par Judo Québec/Canada pour un tournoi ou un camp niveau international qui entre en conflit le Championnat provincial l'athlète pourra bénéficier d'une exemption pour ce tournoi, si le combat ou le

dernier jour du camp d'entraînement est sept (7) jours avant ou après le Championnat provincial.

## 9. CAS DE BLESSURE

En cas de blessure lors de l'Omnium du Québec ou le Championnat provincial, l'athlète qui aura notifié sa blessure par courriel avant un tournoi provincial de sélection (selon la procédure qui suit) se verra allouer :

**Première fois :** la moitié des points correspondant à son classement provincial par rapport à la position réelle obtenue par l'athlète québécois qui termine à ce rang, au moment du tournoi. (même procédure que exemption pour tournoi international)

**Deuxième fois :** le quart des points correspondant à son classement provincial par rapport à la position réelle obtenue par l'athlète québécois qui termine à ce rang, au moment du tournoi. (même procédure que exemption pour tournoi international)

- Pour justifier l'absence dû à une blessure, il est de la **responsabilité de l'athlète ou de son entraîneur** d'aviser le bureau de Judo Québec inc. à [jtherrien@judo-quebec.qc.ca](mailto:jtherrien@judo-quebec.qc.ca):
- Avis par courriel **avant\*** le tournoi.
- L'avis doit inclure :
  - Date de la blessure
  - Description de la blessure et date estimée de retour au sporté
  - **Billet du médecin** justifiant l'absence.
- En cas de délai trop court entre le moment de la blessure et le tournoi, un courriel devra être acheminé à Jessika Therrien AVANT le tournoi et un délai de cinq (5) jours suivant le tournoi sera accordé pour transmettre les pièces justificatives.
- Aucun point ne sera alloué pour les tournois identifiés «développement».
- Dans certaine situation, un billet d'un physiothérapeute ou thérapeute du sport pourrait être accepté.

\* Aucun suivi ne sera fait par Judo Québec.

### Blessure lors de l'Omnium du Québec

- Si l'athlète n'avait pas participé à la Coupe Louis Page, les points cumulatifs seront octroyés sur la base du classement de l'athlète lors de sa participation au tournoi suivant.
- Les points seront octroyés sur la base du classement des résultats des athlètes québécois. Par exemple, si l'athlète blessé à l'Omnium se classe

**2<sup>ième</sup>** au tournoi développement suivant et que dans cette catégorie de poids, les athlètes québécois se sont classés **2<sup>ième</sup>** et **5<sup>ième</sup>** Lors de l’Omnium (position 1 et 3 à d’autres provinces/pays), alors, l’athlète aura la moitié des points de **5<sup>ième</sup>** place pour l’Omnium.

## **10. PRÉCISION – Catégorie avec un seul participant**

Lorsqu’une catégorie compte un seul athlète pesé lors d’un tournoi :

- Aucun point n'est attribué.
- La participation est toutefois enregistrée avec la mention «0».
- Si un athlète est le seul de sa catégorie au moment de la sélection, le Comité d'excellence évaluera le dossier de l'athlète (présences en camps d'entraînement, performances dans les catégories supérieures, etc.). L'athlète pourra être sélectionné au mérite, s'il y a lieu.

## **11. ATHLÈTE PRÉCOCE**

Un directeur technique peut demander une identification à titre d’athlète précoce pour un athlète 2<sup>e</sup> année U14 (2013) ou 1<sup>ère</sup> année U16 (2012).

Si la demande est approuvée par le comité d'excellence de Judo Québec et par Judo Canada, l’athlète deviendra éligible à la sélection en fonction des critères de sélection.

### **Marche à suivre :**

- a. Vérifier l'éligibilité de l'athlète en ligne sur le site de [Judo Québec](#) (âge, ceinture, domination dans sa catégorie, manque d'adversaire de façon répétée).
- b. Effectuer les tests physiques obligatoires.
- c. Compléter le formulaire de Judo Québec au plus tard 2 semaines avant la fermeture des inscriptions pour le tournoi ciblé.
- d. [Formulaire demande identification Athlète précoce](#)
- e. Lorsque la demande sera approuvée par le comité d'excellence de Judo Québec, Judo Québec acheminera la demande à Judo Canada.

## **12. REGLE DU HANSOKU-MAKE DIRECT**

### **12.1 Hansoku-Make pour cause de comportement **contraire à l'éthique et à l'esprit sportif** :**

- Ne reçoit aucun point de classement.
- Est considéré comme n'ayant pas participé au tournoi.

**12.2** Hansoku-Make pour une **action dangereuse contre son adversaire** mais qui n'est pas jugée comme une cause de comportement contraire à l'éthique et à l'esprit sportif :

- Recevra les points de classement acquis jusqu'au moment de la disqualification.

Afin d'alléger le texte, le genre masculin est utilisé dans ce document, sans discrimination et englobe toutes les personnes, peu importe leur genre.